

27 mai 2024

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : Demande de propositions (DP) n° 2024-05

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour l'élaboration d'une **spécification accessible au public (PAS) pour aider les collectivités du Canada à réaliser des évaluations des options de projets de gestion du littoral.**

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant l'élaboration de la norme susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure avancée de l'Est, le mardi 25 juin, 2024**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h seront refusées.

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À contracts@ccn.ca avant la clôture de la période de soumission (y compris la proposition financière) et contenir :

1. PIÈCE JOINTE 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit être incluse dans la PIÈCE JOINTE 1.

2. PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents exigés pourraient être jugées incomplètes et être rejetées.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions relatives au sens ou à l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à l'adresse contracts@ccn.ca avant 12 h (midi), heure avancée de l'Est, **le jeudi 13 juin 2024**. Toutes les réponses seront communiquées sur le site web AchatsCanada à l'ensemble des soumissionnaires.

Demande de Propositions No 2024-05

TABLES DES MATIÈRES

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION	3
ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	7
ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE	25
ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE.....	36
ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION.....	39

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

h _____

(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ N° d'identification de l'entreprise _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de sa représentante ou son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - (i) l'annexe A ci-jointe, intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
 - (ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
 - (iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation »;
 - (iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Proposition financière ».
3. **Période visée pour la prestation des services**
 - (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
 - (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
 - (iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer conformément à l'échéancier établi à l'annexe B.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières fournies à l'annexe D : Proposition financière de la DP n° 2024-05 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2024-05 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années facultatives

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent pas inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Lois applicables

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2024-05 est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le ____ jour de _____ 2024.

Par

NOM DE L'ENTREPRISE

Par

(signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Projet	Élaboration d'un guide, sous la forme d'une spécification accessible au public (PAS) , pour aider les collectivités du Canada à réaliser des évaluations des options de projets de gestion du littoral .
Contexte	<p>Toutes les régions du Canada subissent des perturbations environnementales, sociales et économiques attribuables aux changements climatiques. Il est donc essentiel pour le Canada et sa population d'adapter les normes et les recommandations techniques pour assurer la résilience climatique des infrastructures bâties et naturelles. Les normes peuvent spécifier des exigences ayant trait au rendement et aux matériaux qui peuvent servir à la prise en compte des risques climatiques dans la planification et le développement d'infrastructures.</p> <p>Grâce au financement annoncé dans le cadre du budget 2021, le CCN a renouvelé son Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR). La phase II du PNIR s'appuie sur les activités de la phase I (2016-2021) et les élargit, permettant ainsi au CCN de continuer à travailler avec le réseau de normalisation du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions de normalisation favorisant la résilience des infrastructures et la création de collectivités plus solides pour les Canadiennes et Canadiens. Comme dans la phase I, il en résultera des ressources et des lignes directrices normalisées sur les changements et la résilience climatiques qui aideront à la fois les organismes de normalisation ainsi que les utilisatrices et utilisateurs de normes.</p> <p>En 2016, près de 4,8 millions de résidentes et résidents du Canada (soit 13,5 % de la population) vivaient à 10 km ou moins de son littoral¹. Dorénavant, étant donné que les changements climatiques font monter le niveau de la mer et augmenter la fréquence et l'intensité des tempêtes, les inondations et l'érosion côtière menacent directement la santé et la sécurité de cette population. La croissance démographique des zones côtières a également pour effet d'y accroître l'exposition de la population à ces dangers, ce qui fait grimper les coûts financiers et sociaux des répercussions des changements climatiques.</p> <p>En 2021, en réponse à ces préoccupations, le CCN s'est associé au Conseil national de recherches Canada (CNRC) et au Centre Intact d'adaptation au climat (CIAC) afin de recueillir des données de recherche sur la résilience côtière au Canada et de recenser les pratiques exemplaires en la matière. Ce document de base, intitulé Mers montantes et sables mouvants – Allier les infrastructures naturelles et grises pour protéger les collectivités côtières,</p>

¹ Eyquem, J. 2021. *Allier les infrastructures naturelles et grises pour protéger les collectivités des côtes est et ouest du Canada*, Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo.

	<p>répertorie les mesures traditionnelles de protection des infrastructures grises, les solutions fondées sur la nature et les moyens hybrides de résoudre les problèmes dans les zones côtières. Selon le rapport, les solutions fondées sur la nature sont toujours sous-utilisées au Canada malgré leurs multiples avantages. L'une des entraves à l'élargissement de leur mise en œuvre est l'habitude d'en sous-évaluer les bénéfices durant l'évaluation des options.</p> <p>L'évaluation des options consiste à jauger les options selon des critères prédéfinis afin d'aider les instances à retenir celle qui permet d'obtenir les résultats les plus souhaitables. Dans le contexte de la gestion du littoral, les solutions potentielles sont généralement comparées au scénario d'inaction, qui sert de point de référence.</p> <p>Au Canada, de nombreux outils servent à soupeser les options de gestion du littoral. À l'heure actuelle, il n'existe ni approche normalisée ni cadre de planification stratégique. En particulier en ce qui a trait aux solutions fondées sur la nature, les avantages des solutions, couramment appelés « biens et services écosystémiques », ne sont pas toujours pris en considération. Lorsqu'ils le sont, c'est au moyen d'un éventail d'outils et de méthodes d'ordre qualitatif et semi-quantitatif et en l'absence de protocoles normalisés.</p> <p>D'où la recherche par le CCN d'un fournisseur pour élaborer un guide, sous la forme d'une spécification accessible au public (PAS), pour aider les collectivités du Canada à réaliser des évaluations des options de projets de gestion du littoral. L'objectif sera d'en faire la première étape pour combler l'absence de normalisation en recensant les facteurs à considérer, les méthodologies et les lignes directrices en ce qui a trait à l'évaluation des solutions grises, fondées sur la nature et hybrides pour assurer la résilience du littoral.</p>
<p>Portée</p>	<p>Bien que le CCN reconnaisse qu'il est possible d'ajuster la portée du guide proposé à la lumière des commentaires des principales parties prenantes et de l'analyse de littérature, les expertes et experts en recherche et en consultation sondés sont d'avis que le guide devrait porter sur ce qui suit :</p> <p>Objectif</p> <p>Le guide vise à fournir des conseils et à décrire des protocoles à suivre pour évaluer les solutions grises, naturelles et hybrides afin d'assurer la résilience du littoral au Canada. Il s'agira d'un premier pas en vue de normaliser les méthodologies et les outils servant à évaluer les solutions en fonction des biens et services écologiques afin d'en tenir systématiquement compte dans l'évaluation des solutions pour tout projet d'infrastructure canadien.</p> <p>Principes directeurs et critères</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Souple</u> : Bien qu'il ait pour objectif de décrire les protocoles d'ordre national, le guide devrait également refléter les grandes disparités

	<p>régionales au Canada (p. ex. les zones de pergélisol dans le nord du Canada). Il pourrait, par exemple, fixer des exigences minimales pour l'ensemble du pays et définir des critères et des éléments plus précis pour une province, un territoire ou une région. Il devrait également tenir compte des divers niveaux de capacité des utilisatrices et utilisateurs visés et permettre aux petites collectivités et à celles peu fortunées de l'appliquer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Selon le contexte</u> : Chaque collectivité côtière est confrontée à des problèmes uniques d'inondations et d'érosion. Afin de choisir les bonnes stratégies de gestion du littoral, il faut comprendre les points de vue souvent variés des parties prenantes, l'utilisation actuelle et future des terres, l'état ou la durée de vie prévue des infrastructures existantes, les processus côtiers actuels et futurs, les écosystèmes côtiers, les valeurs communautaires et les risques. Ces éléments aident à déterminer et à évaluer des solutions potentielles. Par conséquent, le guide devrait préciser les renseignements à recueillir et les mesures clés à prendre avant d'évaluer les options. • <u>À la bonne échelle</u> : L'évaluation des options doit tenir compte des processus côtiers naturels. En effet, sans planification adéquate, le fait de réduire les inondations ou l'érosion en un endroit précis risque de créer de l'instabilité ailleurs le long du littoral et d'entraîner la dégradation d'écosystèmes dont dépendent les populations. Par conséquent, les lignes directrices et les protocoles fournis devraient tenir compte de l'ensemble de la cellule littorale. • <u>Au bon moment</u> : L'évaluation des options s'effectue idéalement après l'élaboration d'un plan de gestion du littoral et avant l'établissement de la plupart des éléments de planification et de conception². • <u>Axé sur les résultats</u> : L'évaluation des options pourrait révéler que la protection des infrastructures bâties présentes dans les zones côtières n'est pas la stratégie à privilégier pour certaines sections du littoral. Il est parfois plus avantageux de recourir à des solutions respectueuses de la nature consistant à prendre des mesures d'aménagement adaptatif ou de retrait face aux risques d'inondation ou d'érosion ou à éviter ces risques, comme il est indiqué dans le cadre de protection, d'aménagement adaptatif, de recul stratégique et d'évitement (voir la liste de documents ci-dessous) ou de combiner ces solutions à des mesures de protection des infrastructures côtières. L'évaluation des options pourrait aussi indiquer qu'il y a lieu de combiner des mesures complémentaires afin de protéger les collectivités côtières. Les infrastructures grises et les solutions fondées sur la nature ne sont pas
--	--

² Remarque : Le CCN appuie l'élaboration d'un guide de planification de la gestion du littoral, qui devrait être publié en septembre. Bien que cette planification soit hors de la portée du guide d'évaluation des options de projets de gestion du littoral, le guide à paraître peut y être mentionné si l'on estime que cela serait utile pour le public visé.

mutuellement exclusives et peuvent être utilisées en tandem au sein d'une même collectivité ou dans le cadre d'un même projet.

- **Échéancier** : L'évaluation des options devrait se fonder sur une période stratégique (p. ex. 100 ans, un cycle de vie complet); cela n'exclut toutefois pas des solutions échelonnées à plus court terme. Il faudra envisager l'adoption de méthodes appropriées pour mesurer les coûts et les avantages des options au fil du temps, compte tenu de ce que la valeur des options fondées sur la nature peut augmenter avec le temps.

Sujets compris dans la portée

De l'avis général des parties prenantes, voici un résumé des thèmes sur lesquels devrait porter un éventuel guide:

Types de stratégies et de mesures de gestion du littoral

- Protection, aménagement adaptatif, retrait, évitement
- Restauration, nation hôte, reconnaissance³
- Infrastructures grises
- Infrastructures vertes (c.-à-d. des solutions fondées sur la nature)
- Infrastructures hybrides

Types de collectivités ou lieux géographiques

- Côte ouest
- Côte est
- Côtes des Grands Lacs
- Nord du 60^e parallèle
- Sud du 60^e parallèle
- Collectivités rurales
- Collectivités éloignées
- Collectivités urbaines et suburbaines
- Secteurs riverains où se déroulent des activités (quais, havres, ports pour petits bateaux, terminaux de traversiers, etc.)

Le CCN et les parties prenantes n'ont pas encore choisi les sujets à exclure de la portée du guide. Le fournisseur peut le déterminer durant le projet, pendant la recherche et en consultation avec d'autres parties prenantes.

Utilisateurs et utilisatrices visés et public cible

Le guide devrait s'adresser, entre autres, aux utilisatrices et utilisateurs que voici :

- Sociétés de conseil
- Ingénieures et ingénieurs
- Planificatrices et planificateurs

³ Ville de Vancouver, 2022. *Sea2City Design Challenge: Project Story*. <https://vancouver.ca/files/cov/sea2city-project-story.pdf> (p. 9)

- Architectes paysagistes
- Géomorphologues
- Administrations provinciales et territoriales
- Autorités régionales, offices de protection de la nature et organismes de bassin versant
- Responsables des politiques
- Non-expertes et non-experts ayant l'intention d'embaucher du personnel ou de retenir des services d'entrepreneuriat pour la réalisation de projets de résilience côtière
- Communautés, organismes et administrations autochtones

La PAS pourrait également éclairer un public plus vaste, dont les parties prenantes suivants :

- Municipalités
- Propriétaires et gestionnaires d'infrastructures côtières (p. ex. d'administrations portuaires)
- Propriétaires fonciers et gestionnaires
- Organismes de réglementation

On s'attend à ce que le fournisseur détermine, après avoir consulté les parties prenantes, effectué des recherches ou délibéré de la question en comité, s'il y a lieu d'ajouter des parties prenantes à la liste des utilisatrices et utilisateurs visés ou d'en retirer.

Compte tenu de la vaste gamme d'utilisatrices et utilisateurs potentiels, le guide devrait comprendre une section d'ordre général en langage clair ainsi qu'une section technique détaillée ou, encore, indiquer aux publics cibles les sections à privilégier. Le guide peut également décrire les rôles et les responsabilités typiques liés à la prise de décisions sur les projets côtiers et présenter des cas d'utilisation afin d'illustrer l'usage que pourraient en faire différents publics selon la situation.

Méthodologies à envisager

Le guide devrait traiter des approches couramment utilisées de même qu'en comparer les forces et faiblesses. En voici quelques-unes :

- Analyse multicritères (évaluation qualitative);
- Évaluation selon des critères d'efficacité;
- Analyse coûts-avantages (évaluation quantitative des coûts et des avantages tangibles et intangibles);
- Étude d'impact sur l'environnement (examen des solutions de rechange).
- Approches écosystémiques de planification

Habituellement, les utilisatrices et utilisateurs adaptent des approches génériques à leurs projets, souvent mis en œuvre par des collectivités locales. Une prise de décision structurée fait également partie des approches facilitant l'intégration des avantages des solutions fondées sur la nature. Cette méthode

demande de cerner les valeurs importantes à l'échelle locale, de définir des objectifs et des mesures (comme une hiérarchie des biens et services écosystémiques) et de comparer d'autres options à ces mesures. Elle peut également servir à comparer les compromis à faire entre différentes options de manière transparente et à cerner une série d'options complémentaires pour atteindre les objectifs définis.

Relation à la littérature, aux lignes directrices existantes et à la documentation

Le guide devrait respecter les codes du bâtiment, les exigences réglementaires, les règlements, les meilleures pratiques et les lignes directrices en vigueur et leur servir de complément.

Une revue appropriée de la littérature, des lignes directrices et de la documentation actuelles – à mener dans le cadre du processus d'élaboration – pourrait porter, entre autres, sur les documents de référence suivants :

Association des architectes paysagistes du Canada, 2018. *the adaptation primers*. <https://www.aapc-csla.ca/zones-des-missions/abecedaire>

Ville de Vancouver, 2022. *Sea2City Design Challenge: Project Story*. <https://vancouver.ca/files/cov/sea2city-project-story.pdf>

CLIMAtlantic, 2023. *Boîte à outils d'adaptation côtière – Adaptation aux changements climatiques dans les collectivités côtières du Canada atlantique. Partie 1 – Guide de sélection des moyens d'adaptation*. <https://climatlantic.ca/wp/wp-content/uploads/2023/03/Partie-1-Guide-de-selection-des-moyens-dadaptation-6-mars-2023.pdf>

CLIMAtlantic. 2023. *Boîte à outils d'adaptation côtière – Adaptation aux changements climatiques dans les collectivités côtières du Canada atlantique. Partie 2 – Moyens d'adaptation : outils d'aménagement du territoire*. https://climatlantic.ca/wp/wp-content/uploads/2023/03/Partie-2-Outils-d_amenagement-du-territoire-7-mars-2023.pdf

CLIMAtlantic. 2023. *Boîte à outils d'adaptation côtière – Adaptation aux changements climatiques dans les collectivités côtières du Canada atlantique. Partie 3 – Options d'intervention en zone côtière et considérations techniques*. <https://climatlantic.ca/wp/wp-content/uploads/2023/03/Partie-3-Options-dintervention-en-zone-cotiere-et-considerations-techniques-7-mars-2023.pdf>

Conseil des académies canadiennes, 2019. *Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada – Comité d'experts sur les risques posés par les changements climatiques et les possibilités d'adaptation*. <https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2019/07/Rapport-Les-principaux-risques-des-changements-climatiques-pour-le-Canada.pdf>

CSA W218:23. *Specifications for natural asset inventories.*

<https://www.csagroup.org/fr/store/product/2430709/>

Department for Environment, Food & Rural Affairs, 2021. *Flood and Coastal Erosion Risk Management appraisal guidance manual.* Gouvernement du Royaume-Uni. <https://www.gov.uk/guidance/flood-and-coastal-erosion-risk-management-appraisal-guidance>

Doberstein, B., et coll., 2019. « Protect, accommodate, retreat or avoid (PARA): Canadian community options for flood disaster risk reduction and flood resilience », *Natural Hazards*, vol. 98, p. 31-50. <https://doi.org/10.1007/s11069-018-3529-z>

Environment Agency, 2022. *Flood and coastal risk management appraisal: Technical guidance.* Gouvernement du Royaume-Uni. <https://www.gov.uk/government/publications/fcerm-appraisal-technical-guidance>

Eyquem, J., 2021. *Mers montantes et sables mouvants – Allier les infrastructures naturelles et grises pour protéger les collectivités côtières.* Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo. <https://www.centreintactadaptationclimat.ca/mers-montantes-et-sables-mouvants-allier-les-infrastructures-naturelles-et-grises-pour-protoger-les-collectivites-cotieres/>

Infrastructure Canada. *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes – Guide du demandeur.* <https://www.infrastructure.gc.ca/dmaf-faac/applicant-guide-demandeur-fra.html>

Infrastructure Canada. *Optique des changements climatiques du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – Lignes directrices générales.* <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/other-autre/cl-occ-fra.html>

ISO, 2022. *Gender Responsive Standards: Guidance for ISO and IEC technical committees.*

<https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/standards/docs/en/Guidance%20on%20Gender%20Responsive%20Standards.pdf>

Procédures relatives aux études d'impact sur l'environnement prescrites par la loi (qui varient selon la province ou le territoire).

Ouranos, 2018. « PANACÉES : Plateforme pour l'analyse avantages-coûts en érosion et submersion ». <https://www.ouranos.ca/fr/projets-publications/panacees>

Conseil canadien des normes, 2021. *Guide pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les normes canadiennes.*

<https://www.scc.ca/fr/notre-organisme/publications/general/guide-pour->

[lintegration-de-ladaptation-aux-changements-climatiques-dans-les-normes-canadiennes](#)

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 2022. *Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre*. https://unece.org/sites/default/files/2022-12/ECE_TRADE_472F.pdf

Analyse des politiques de protection du littoral d'autres gouvernements réalisée par l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Disponible sur demande.

U.S. Army Corps of Engineers, 2024. « Engineering With Nature ». <https://ewn.erdcdren.mil/>

Zanuttigh, B., 2024. « Decision Support Systems for coastal risk assessment and management ». http://www.coastalwiki.org/wiki/Decision_Support_Systems_for_coastal_risk_assessment_and_management

Plan de distribution et de diffusion

Le FOURNISSEUR appuiera le CCN dans ses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la PAS. Les activités de renforcement des capacités répondent aux objectifs du Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR) et en favorisent l'atteinte, et devraient être réalisées dans le cadre d'un stade distinct des stades 1 à 8.

L'on encourage le FOURNISSEUR à présenter des options de renforcement des capacités dans sa proposition. Même si les activités de renforcement des capacités auront lieu après le stade 8 du processus d'élaboration, leur planification devrait être envisagée tout au long de l'élaboration de la PAS.

Veillez noter que le coût des activités de renforcement des capacités proposées sera évalué indépendamment du coût d'élaboration de la PAS et ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de l'offre financière (voir l'annexe D : Modalités financières).

L'on encourage le FOURNISSEUR à examiner attentivement, puis à fournir dans sa proposition, plusieurs options de renforcement des capacités, dont voici quelques exemples :

- Un séminaire de formation en ligne (p. ex. un webinaire) sur la PAS pour en donner un aperçu, mettre en contexte son élaboration et en présenter les exigences
- Une présentation de la PAS lors d'une conférence
- Un résumé promotionnel écrit de la PAS (p. ex. une brochure)
- Un module de formation à suivre à son propre rythme pour mieux connaître, comprendre et appliquer la PAS

Le FOURNISSEUR doit offrir gratuitement la première version de toutes ses

	<p>activités de renforcement des capacités en français et en anglais aux participantes et participants ou aux bénéficiaires (p. ex. offrir gratuitement un module de formation en ligne, à moins de le mettre à jour ultérieurement). La promotion de l'activité de renforcement des capacités devrait se faire en collaboration avec le CCN au moment de son lancement. Des exceptions à l'exigence linguistique ne seraient accordées que s'il n'y a pas lieu de traduire l'activité (p. ex. une présentation dans le cadre d'une conférence unilingue).</p>
<p>Exigences obligatoires</p>	<p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se conforme aux exigences et lignes directrices du CCN pour l'élaboration de spécifications accessibles au public (PAS); • reconnaît et accepte le présent énoncé des travaux (EDT) et toutes les exigences liées aux éléments livrables qui y sont prévues. <p><u>Rapports</u></p> <p>Le FOURNISSEUR devra également préparer des rapports écrits résumant l'état d'avancement du projet selon les stades d'élaboration d'une PAS exigée par le CCN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au stade 8, le FOURNISSEUR doit préparer un rapport concis expliquant la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en compte les questions de genre en définissant les exigences de la PAS.
<p>Tâches et spécifications techniques</p>	<p>La présente annexe énonce les exigences relatives aux travaux devant être livrés par le FOURNISSEUR tout au long des stades indiqués, soit les stades 1 à 8.</p> <p>Les livrables à la fin du projet consistent en la publication simultanée d'une spécification accessible au public (PAS) en français et en anglais.</p> <p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumet tous les éléments livrables aux termes du contrat directement au CCN par courriel ou dans l'espace électronique prévu à cet effet, conformément au calendrier et au plan de travail approuvés; • s'assure d'informer le CCN en lui remettant des rapports aux dates prévues dans le contrat; • gère le processus d'élaboration de la spécification accessible au public et fournit un soutien, comme le prévoient les lignes directrices d'élaboration d'une PAS; • informe le CCN et obtient son approbation finale pour tous les communiqués de presse conjoints;

	<ul style="list-style-type: none"> • accorde un délai suffisant au CCN pour qu'il examine et approuve toute annonce publique non mentionnée aux présentes concernant les travaux entrepris dans le cadre du projet; plus particulièrement, le FOURNISSEUR accorde au CCN les délais minimums suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avis d'examen public (le cas échéant) – minimum de cinq (5) jours ouvrables; ○ Communications du FOURNISSEUR ou communications conjointes du FOURNISSEUR et du CCN – minimum de quinze (15) jours ouvrables. Remarque : Ce délai s'applique à l'approbation par le CCN du contenu préparé par le FOURNISSEUR pour les communications conjointes. Il appartient au CCN de décider de la date de diffusion; ○ Il convient de préciser que les annonces publiques ne comprennent pas les annonces obligatoires exigées au stade 5; • reconnaît la contribution du CCN et celle des bailleurs de fonds associés à l'élaboration de la spécification publiquement accessible (y compris dans les communications et les annonces connexes); • informe le CCN des modifications apportées à la portée du projet, au plan de travail, au budget ou aux échéanciers et les soumet à son approbation; • offre un accès à la spécification publiquement accessible; • fournit des rapports de distribution de la PAS : pendant le cycle de vie déterminé après la publication de la PAS, le FOURNISSEUR est tenu de remettre au CCN un rapport annuel indiquant le nombre de visites effectuées (pour consulter la PAS) et le nombre de fois où la PAS a été téléchargée ou utilisée en ligne, selon la langue de publication.
Livrables	Se reporter au tableau des éléments livrables ci-après.

Stades	Exigences	Éléments livrables
Stade 1 : Travaux préliminaires (article 4.2 des lignes directrices)	a) Tout le monde peut proposer une PAS, mais l'idée vient généralement d'une marraine ou d'un parrain. Une fois le besoin du marché confirmé, l'organisme d'élaboration devrait préparer et faire approuver par la marraine ou le parrain une proposition officielle détaillée comprenant la portée provisoire de la	Confirmation de la chargée ou du chargé de projet : <ul style="list-style-type: none"> a) que la proposition officielle détaillée du projet a été préparée;

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>PAS, une liste des services et des options convenables, le nom de la personne chargée d'en rédiger la première ébauche ainsi que le coût du travail et le calendrier des paiements.</p> <p>b) La proposition comprend des dispositions linguistiques visant à assurer la conformité aux lois pertinentes. Elle doit prendre en considération l'obligation d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>c) Établir un plan de travail qui comprend des éléments livrables clairement définis et les échéanciers correspondants, lequel plan sera avalisé par le CCN pour veiller à ce qu'il « offre activement » des services dans les deux langues officielles.</p>	<p>b) que la marraine ou le parrain du projet a approuvé la proposition, que le FOURNISSEUR a la capacité d'offrir activement des services dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada et que les participantes et participants peuvent utiliser la langue de leur choix;</p> <p>c) que le plan de travail du projet approuvé par le CCN prévoit aussi d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles.</p>
<p>Stade 2 : Lancement (article 4.3 des lignes directrices)</p>	<p>Au minimum, l'organisme d'élaboration entreprend des recherches raisonnables pour trouver :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. les documents et projets de normalisation nationale et internationale qui pourraient être liés à la portée proposée du projet de PAS; II. les parties prenantes que le projet pourrait intéresser. Le FOURNISSEUR est tenu d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles. 	

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>a) L'organisme d'élaboration envoie un rapport sur le résultat de ses recherches à la marraine ou au parrain et à l'auteure ou auteur technique pour guider la préparation de la première ébauche de la PAS et le choix des membres du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les deux langues officielles.</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le rapport sur le résultat est prêt et a été envoyé à la marraine ou au parrain ainsi qu'à l'auteure ou auteur technique et que les exigences linguistiques ont été respectées.</p>
<p>Stade 3 : Coordination (article 4.5 des lignes directrices)</p>	<p>a) L'organisme d'élaboration organise une réunion de coordination (qui regroupe typiquement sa chargée ou son chargé de projet, la marraine ou le parrain et l'auteure ou auteur technique) pour définir clairement le processus d'élaboration de la PAS ainsi que les responsabilités et rôles connexes de parrainage et de normalisation et proposer un échéancier provisoire. Le FOURNISSEUR est tenu d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles.</p> <p>b) .Lors de cette première réunion, les parties précisent la portée provisoire de la PAS établie au début du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les deux langues officielles.</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <p>a) que la réunion a eu lieu et que les exigences linguistiques ont été respectées.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent la portée provisoire de la PAS établie au début du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les</p>

Stades	Exigences	Éléments livrables
		deux langues officielles.
<p>Stade 4 : Avis (paragraphe 4.6.1 des lignes directrices)</p>	<p>a) Une annonce publique est faite dans les deux langues officielles au début du projet, et des renseignements supplémentaires sont envoyés directement à toutes les parties prenantes qui ont été identifiées lors de l'examen du domaine et que la question pourrait intéresser. L'annonce comprend de l'information de base sur le projet et invite les parties prenantes à contribuer à l'élaboration de la PAS en participant à la consultation publique et à penser à proposer la candidature d'expertes et experts au comité d'examen.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent la portée provisoire de la PAS établie au début du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les deux langues officielles.</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <p>a) que l'annonce a été faite dans les deux langues officielles au début du projet;</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties discutent et précisent la portée de la PAS établie au début du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les deux langues officielles.</p>
<p>Stade 5 : Comité (paragraphe 4.6.2 des lignes directrices)</p>	<p>a) Un groupe directeur est créé. En général, le groupe directeur compte de 8 à 12 membres, dont la marraine ou le parrain, l'auteure ou auteur technique et des représentantes ou représentants des organismes que l'on juge être d'importantes parties</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le groupe directeur a été créé de manière appropriée en fonction du sujet de la PAS.</p>

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>prenantes pour le projet et qui peuvent provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du secteur privé; • de ministères, d'organismes publics et d'autres organismes de réglementation des gouvernements et des administrations centrales et locales; • d'associations professionnelles; • d'ordres professionnels; • de groupes de défense des intérêts des consommatrices et consommateurs; • d'organismes d'essai, de certification et d'accréditation; • du milieu universitaire. <p>À la première réunion, il est demandé à la marraine ou au parrain d'identifier les parties prenantes importantes et de fournir les coordonnées des personnes-ressources, si possible. L'examen du domaine effectué par l'organisme d'élaboration et l'annonce de la PAS aux parties prenantes visent aussi à trouver des organismes et des candidatures. Par souci de transparence et d'équité, la décision finale quant à la composition du groupe directeur appartient à l'organisme d'élaboration. Les réunions de ce groupe sont présidées par la chargée ou le chargé de projet.</p>	

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>b) Le FOURNISSEUR est tenu d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles. Après l'offre initiale, des services dans les deux langues officielles doivent être « offerts activement » à tous les nouveaux membres.</p>	<p>b) Confirmation que les exigences linguistiques ont été respectées.</p>
<p>5.1 (paragraphe 4.6.3 des lignes directrices)</p>	<p>a) Un comité d'examen est créé. Ce comité représente plus largement les parties prenantes qui sont susceptibles d'être touchées par l'existence de la PAS ou d'en tirer avantage. Il compte habituellement de 20 à 150 membres, qui devraient provenir des parties prenantes identifiées par le groupe directeur durant l'examen du domaine et lors d'autres consultations pour se renseigner sur le marché.</p> <p>b) Le FOURNISSEUR est tenu d'« offrir activement » des services dans les deux langues officielles. Après l'offre initiale, des services dans les deux langues officielles doivent être « offerts activement » à tous les nouveaux membres.</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le comité d'examen a été créé de manière appropriée en fonction du sujet de la PAS.</p> <p>b) Confirmation que les exigences linguistiques ont été respectées.</p>
<p>Stade 6 : Préparation de l'ébauche (paragraphe 4.6.4 des lignes directrices)</p>	<p>a) La première ébauche (le « document de base ») est habituellement fournie par la marraine ou le parrain ou par l'auteur ou auteur technique. En général, la chargée ou le chargé de projet en fait une analyse des lacunes pour déterminer s'il y manque des éléments définis dans la portée provisoire. Après révision et remaniement, au besoin, le document est soumis au groupe directeur pour qu'il le commente. Selon les langues</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que l'analyse des lacunes a été menée; • que l'ébauche a été soumise au comité directeur pour consultation; • que l'ébauche d'un énoncé de portée a été rédigée; • que la structure requise a été suivie;

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>de préférence indiquées par les participantes et participants au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire dans les deux langues officielles.</p> <p>b) On tient ensuite compte des commentaires afin de produire une version suffisamment avancée pour être diffusée en vue de la tenue d'une consultation publique à plus grande échelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • que les exigences linguistiques ont été respectées. <p>b) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet qu'une version suffisamment avancée a été produite pour être diffusée en vue de la tenue d'une consultation publique à plus grande échelle.</p>
<p>Stade 7 : Consultation publique (paragraphe 4.6.5 des lignes directrices)</p>	<p>a) La consultation doit durer au moins quatre semaines et se tenir au moyen d'un forum en ligne ouvert au public.</p> <p>b) Il y a lieu d'informer de sa tenue les parties prenantes identifiées au stade de l'annonce et les membres du comité d'examen. La consultation est une étape cruciale de validation de l'ébauche et revêt donc une grande importance pour veiller à ce que la PAS publiée soit fiable et crédible.</p> <p>c) La consultation publique est menée simultanément dans les deux langues officielles.</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <p>a) que la consultation a eu lieu;</p> <p>b) que les membres du comité d'examen identifiés ont été avisés;</p> <p>c) que la consultation publique a été menée simultanément dans les deux langues officielles.</p>
<p>Stade 8 : Approbation et publication (paragraphe 4.6.6 des lignes directrices)</p>	<p>a) Le groupe directeur examine les commentaires émanant de la consultation publique en vue de produire un document consensuel. Selon les langues de préférence indiquées par les participantes et participants au moment de l'offre active, cela pourrait devoir se faire</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les commentaires émanant de la consultation publique ont été examinés par le groupe directeur;

Stades	Exigences	Éléments livrables
	<p>dans les deux langues officielles.</p> <p>b) Avant la publication, la marraine ou le parrain doit avaliser la version définitive et accepter d'être associée ou associé publiquement à la PAS conformément aux modalités contractuelles. Le groupe directeur doit aussi approuver la PAS à la majorité simple. L'organisme d'élaboration publie rapidement et simultanément la PAS dans les deux langues officielles et la rend accessible selon des modalités raisonnables.</p> <p>c) La PAS doit être offerte en ligne gratuitement en format PDF téléchargeable pendant la durée du cycle de vie indiqué. Son prix doit être affiché de l'une des deux façons suivantes pour les adresses IP canadiennes : « 0,00 \$ » ou « gratuit ».</p> <p>d) Un rapport concis est rédigé pour expliquer la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en considération le genre lors de l'élaboration des exigences de la PAS et le résultat obtenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • que l'approbation de la marraine ou du parrain a été reçue; • que l'aval du groupe directeur a été reçu; • que les exigences linguistiques ont été respectées. <p>b) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que la PAS a été publiée simultanément dans les deux langues officielles; • qu'une copie de la PAS publiée sera fournie au CCN pour ses dossiers. <p>c) Confirmation que la PAS est disponible en ligne gratuitement.</p> <p>d) Copie du rapport sur les questions de genre fournie au CCN.</p>

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Processus d'évaluation des soumissions

Les soumissions pour la spécification accessible au public (PAS) feront l'objet d'une évaluation technique et d'une évaluation financière.

L'**évaluation technique** comprendra :

1. Une détermination de la conformité aux exigences obligatoires énoncées dans la partie A, ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape suivante.
2. Une évaluation en fonction des exigences techniques cotées énoncées dans la partie B, ci-dessous. Afin de passer à l'étape suivante, les soumissionnaires doivent obtenir une note minimale de 70 % (62 points sur une possibilité de 88).

L'**évaluation financière** consistera à :

Calculer une note de F sur 30 à l'aide de la formule suivante :

$$F = 30 + (21 * (1 + |n|) * n)$$

Où

$$n = (Y - P) / Y$$

P = prix dans la soumission

Y = budget interne

La note maximale de l'évaluation financière est de 30 points.

Le budget du projet proposé ne devrait pas dépasser 150 000 \$ CA avant les taxes.

Le soumissionnaire ayant obtenu la note totale combinée la plus élevée se verra attribuer un contrat, la note technique comptant pour 80 % de la note totale, et la note financière, pour 20 % par rapport au budget prévu.

Un comité d'évaluation composé d'au moins trois (3) personnes représentant le CCN ou ayant été nommées par celui-ci sera chargé d'évaluer l'ensemble des propositions soumises en réponse à la **demande de propositions (DP) n° XXXXX**. Ce comité sera dissous après s'être acquitté de son devoir de sélectionner le soumissionnaire à qui le CCN attribuera le contrat d'élaboration de la PAS.

Critères d'évaluation technique

PARTIE A : Exigences obligatoires

Le comité d'évaluation du CCN vérifiera si la proposition respecte les exigences obligatoires concernant :

- le format de la proposition;

- le soumissionnaire;
- l'équipe du projet.

Le format proposé

La proposition ne doit pas dépasser 15 pages en police de taille 11 (sans compter les annexes).

Le soumissionnaire

Chaque soumissionnaire qui répond à la DP n° XXXXX doit démontrer, à la satisfaction du comité d'évaluation, qu'il possède les compétences requises pour élaborer des solutions d'orientation technique, semblables à celles décrites dans les [Stratégies et solutions normatives souples](#) et qu'il peut se conformer aux [Spécifications accessibles au public](#) du CCN* **en présentant deux (2) exemples de documents d'orientation technique de nature semblable publiés antérieurement.** Ces exemples doivent démontrer que l'équipe de projet a l'expérience d'élaborer des documents d'orientation technique et de réaliser le type de travail proposé.

Le soumissionnaire doit inclure une liste de tous les sous-traitants potentiels dans son plan de projet.

*** Les soumissionnaires sont fortement encouragés à lire les [lignes directrices relatives aux PAS](#) et à comprendre le processus et les principes qui encadrent leur élaboration avant de préparer leur proposition.**

L'équipe de projet

Chaque soumissionnaire doit proposer au moins deux membres (ressources) pour l'équipe de projet et au moins une ressource qualifiée qui remplacerait une ou un membre indisponible. Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource proposée :

- possède au moins trois (3) années d'expérience en rédaction de lignes directrices et de documents sur les pratiques exemplaires;
- possède au moins deux (2) années d'expérience dans la collecte et l'analyse de commentaires de parties prenantes dans le cadre de vastes consultations, d'entrevues ou de groupes de discussion;
- possède l'expérience de travail et les connaissances requises en matière de résilience des infrastructures côtières, de solutions fondées sur la nature ou d'évaluation de projets d'infrastructure aux fins d'adaptation;
- a des liens avec des organismes, des personnes et des groupes ayant de l'expertise en mise en œuvre de politiques, de procédures, de programmes, de projets, etc., et sait comment les mobiliser et les consulter, l'accent étant mis sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit inclure l'information suivante pour chaque membre de l'équipe et la ressource de remplacement. Il doit présenter cette information dans un CV en annexe pour chaque membre qu'il propose pour l'équipe :

- a) Nom de la ressource et rôle qu'il entend lui confier (p. ex. chargé ou chargée de projet, responsable technique);
- b) Liste des compétences directement liées aux exigences;
- c) Expérience de travail en ordre chronologique;

d) Liste détaillée des réalisations scolaires et professionnelles pertinentes.

Seules les propositions qui, de l'avis du comité d'évaluation, répondent à toutes les exigences obligatoires susmentionnées passent à l'étape suivante.

PARTIE B : Exigences techniques cotées

Le comité d'évaluation évaluera également chaque proposition en fonction d'exigences cotées dans les cinq (5) catégories suivantes :

Catégorie		Note maximale
I.	Expérience/compétence de l'équipe de projet en élaboration de normes ou de livrables similaires	24
II.	Expérience/connaissances de l'équipe de projet en la matière	26
III.	Activités de distribution, de diffusion et de renforcement des capacités	18
IV.	Échéancier du projet	10
V.	Qualité de la proposition	10
Total possible de points		88

Les exigences cotées correspondent à des critères précis, en fonction desquels est établie la note totale dans chacune des cinq (5) catégories. Chaque proposition **doit présenter une réponse dans chacune des catégories.**

La proposition doit obtenir au moins 62 points sur 88 (70 %) pour que son volet financier soit évalué.

I. Expérience/compétence de l'équipe de projet en élaboration de normes ou de livrables similaires

Le soumissionnaire doit fournir des exemples démontrant dans quelle mesure il respecte chaque critère. Il peut utiliser le même exemple pour répondre à divers critères, mais il doit le mettre en contexte pour chacun de ceux-ci. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

« Récent », à moins d'indication contraire, signifie au cours des cinq dernières années.

Critère	Barème de notation	Total possible de points
I.A Le soumissionnaire doit donner deux (2) exemples qui démontrent que l'équipe de projet sait gérer avec succès des comités d'expertes et experts dans le cadre de l'élaboration de normes ou de livrables similaires (p. ex. des documents d'orientation).	Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit : - jusqu'à quatre (4) points si l'exemple démontre que l'équipe de projet sait gérer avec succès un comité d'expertes et experts dans le cadre de l'élaboration d'une norme ou d'un livrable similaire;	14

Critère	Barème de notation	Total possible de points
	<ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à sept (7) points si l'exemple démontre que l'équipe de projet sait gérer avec succès un comité d'expertes et experts dans le cadre de l'élaboration d'une norme ou d'un livrable similaire et explique comment l'équipe de projet a relevé les défis en matière de consensus, de transparence et de confidentialité auxquels elle a fait face. <p>Remarque : Si le soumissionnaire fournit plus de deux (2) exemples, seuls les deux (2) premiers seront évalués, dans l'ordre de leur présentation.</p>	
<p>I.B Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents qui démontrent que l'équipe de projet possède l'expérience d'avoir supervisé avec succès la logistique de projets d'élaboration de solutions de normalisation ou de projets semblables.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre que l'équipe de projet possède l'expérience d'avoir géré avec succès la logistique de deux (2) des activités énumérées ci-dessous; - jusqu'à cinq (5) points si l'exemple démontre que l'équipe de projet possède l'expérience d'avoir géré avec succès la logistique de toutes les activités énumérées ci-dessous. <p>Remarque : La logistique comprend l'administration financière du projet, l'organisation des réunions, la mobilisation des parties prenantes et la facilitation des consultations.</p>	10

II. Expérience/connaissances de l'équipe en la matière

Le soumissionnaire doit fournir des exemples démontrant dans quelle mesure il respecte chaque critère. Il peut utiliser le même exemple pour répondre à divers critères, mais il doit le mettre en contexte pour chacun de ceux-ci. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

« Récent », à moins d'indication contraire, signifie au cours des cinq dernières années.

Critère	Barème de notation	Total possible de points
<p>II.A Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples de travaux antérieurs qui démontrent que l'équipe de projet possède les connaissances techniques requises en matière de résilience des infrastructures côtières, d'évaluation des solutions fondées sur la nature ou d'évaluation des projets d'infrastructure aux fins d'adaptation.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à quatre (4) points si l'exemple porte sur un (1) des sujets énumérés et comprend une explication de base de l'expertise technique que possède l'équipe de projet; - jusqu'à huit (8) points si l'exemple porte sur au moins deux (2) des sujets énumérés et comprend une explication approfondie de l'expertise technique que possède l'équipe de projet. 	16
<p>II.B Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents démontrant qu'il entretient activement des relations avec des organismes, des personnes et des groupes qui possèdent les connaissances, l'expertise ou l'autorité nécessaires pour mettre en œuvre des politiques, des procédures, des programmes, des projets, etc., liés à la résilience des infrastructures côtières au Canada.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le soumissionnaire communique de façon significative avec les organismes. - jusqu'à cinq (5) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le soumissionnaire collabore activement avec les organismes. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit démontrer que sa propre expertise et celle de son réseau donneront accès à des perspectives spécialisées.</p>	10

III. Activités de distribution, de diffusion et de renforcement des capacités

Le soumissionnaire retenu devra planifier et mettre en œuvre une stratégie de diffusion, à faire approuver au préalable par le CCN, pour mieux faire connaître la spécification accessible au public.

L'évaluation de la stratégie de diffusion proposée par le soumissionnaire sera fondée sur la compréhension préliminaire qu'a le soumissionnaire du public cible de la PAS, de ses relations avec ce public ainsi que de sa méthodologie et de son plan de diffusion (voir la liste des utilisateurs et utilisatrices de la norme qui sont visés et une liste des éventuelles parties prenantes dans la rubrique « Portée » de l'annexe B – Énoncé des travaux).

Plus particulièrement, le comité d'évaluation vérifiera dans quelle mesure le soumissionnaire connaît le public cible et entretient des relations avec celui-ci ainsi que les méthodes de communication qu'il propose d'utiliser. Le soumissionnaire peut proposer de collaborer avec le groupe directeur ou

d'autres contacts pertinents au sein du public cible (pour une définition de groupe directeur, voir les [lignes directrices relatives aux PAS](#)). Il doit fournir des exemples démontrant dans quelle mesure il remplit chaque critère. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Distribution et diffusion

Composante	Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>III.A Public cible de la PAS (voir la rubrique « Utilisateurs et utilisatrices visés et public cible » à l'annexe B – Énoncé des travaux)</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il comprend le public cible et entretient des relations avec celui-ci.</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à deux (2) points pour une ventilation du public cible en catégories organisationnelles pertinentes, y compris les noms exacts d'organismes dans au moins cinq (5) des catégories; - jusqu'à quatre (4) points pour une ventilation du public cible en catégories organisationnelles pertinentes, y compris les noms exacts d'organismes dans au moins six (6) des catégories, dont au moins trois provenant des régions suivantes : Nord, Pacifique, Centre et Atlantique**; - jusqu'à six (6) points pour une ventilation du public cible en catégories organisationnelles pertinentes, y compris les noms exacts d'organismes dans au moins six (6) des catégories, dont au moins trois provenant des régions canadiennes susmentionnées et, pour chaque catégorie, jusqu'à deux (2) contacts actifs (y compris leur nom, titre et organisme) avec qui le soumissionnaire entretient des relations. <p>** Dans la présente DP, « Nord » s'entend du Yukon, des</p>	<p>6</p>

Composante	Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
		Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Nunavik, « Pacifique », de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, « Centre », de l'Ontario et du Québec, et « Atlantique », de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.	
III.B Plan de diffusion	<p>Le soumissionnaire doit indiquer les activités de promotion et de diffusion à court terme qu'il prévoit entreprendre pour mieux faire connaître la norme, en faciliter la distribution et permettre au public cible de mieux la comprendre, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • efforts de distribution (de promotion) qui amélioreront la visibilité du guide; • possibilités de collaboration avec le groupe directeur et les autres contacts pertinents au sein du public cible. 	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à deux (2) points pour un plan de diffusion comprenant un minimum de renseignements ou de précisions; - jusqu'à quatre (4) points pour un plan de diffusion détaillé qui démontre une bonne compréhension des besoins particuliers et des caractéristiques du public cible. 	4

Activités potentielles de renforcement des capacités

L'on encourage le soumissionnaire à examiner attentivement, puis à fournir dans sa proposition, plusieurs options pour le renforcement des capacités, dont voici quelques exemples :

- Un séminaire de formation en ligne (p. ex. un webinaire) sur la PAS pour en donner un aperçu, mettre en contexte son élaboration et en présenter les exigences
- Une présentation de la PAS lors d'une conférence
- Un résumé promotionnel écrit de la PAS (p. ex. une brochure)
- Un module de formation à suivre à son propre rythme pour connaître, comprendre et appliquer la PAS.

Toute activité de renforcement des capacités financée par le CCN dans le cadre de ce projet doit être offerte gratuitement en anglais et en français aux participantes et participants ou aux bénéficiaires, exception faite lorsqu'il n'y a pas lieu de traduire l'activité (p. ex. une présentation dans le cadre d'une conférence unilingue). La promotion de toute activité de renforcement des capacités devrait être coordonnée avec le CCN avant d'être lancée.

Même si les activités de renforcement des capacités auront lieu après l'étape 8 du processus d'élaboration, leur planification devrait être envisagée tout au long de l'élaboration de la PAS.

Veillez noter que le coût des activités de renforcement des capacités proposées sera évalué indépendamment du coût d'élaboration de la PAS et ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de la proposition financière (voir l'annexe D). Le CCN décidera des activités à réaliser, s'il y a lieu, et conviendra des coûts avec le soumissionnaire retenu avant la signature du contrat.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>III.C Le soumissionnaire doit proposer des activités favorisant la compréhension de la PAS par le public cible (brochures, modules de formation, webinaires, etc.).</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à quatre (4) points pour la description de solutions permettant de renforcer les capacités et d'adopter la PAS, accompagnée de quelques explications sur la façon dont les activités proposées favoriseraient l'adoption de la PAS, dont elles seraient élaborées (effort requis, échéancier, collaboration entre le fournisseur et le CCN, etc.) et dont elles seraient diffusées et promues auprès des utilisatrices et utilisateurs; - jusqu'à huit (8) points pour la description de solutions permettant de renforcer les capacités et d'adopter la PAS, accompagnée d'explications détaillées sur la façon dont les activités proposées favoriseraient l'adoption de la PAS, dont elles seraient élaborées (effort requis, échéancier, collaboration entre le soumissionnaire et le CCN, etc.), et dont elles seraient diffusées et promues auprès des utilisatrices et utilisateurs (y compris la façon dont le soumissionnaire mettrait le CCN à contribution pour diffuser la PAS). 	

IV. Plan et échéancier du projet

Le soumissionnaire doit proposer un échéancier (préliminaire) pour l'élaboration de chaque livrable. Le comité d'évaluation déterminera si le plan du soumissionnaire pour la coordination du travail est réaliste et bien organisé.

- La PAS devrait être élaborée dans les douze (12) mois suivant la date de début du projet (c.-à-d. de la date de la première rencontre du soumissionnaire et du CCN pour lancer le projet).
- Le plan du projet doit suivre le processus présenté dans le tableau des livrables (voir l'annexe B) et indiquer clairement comment le soumissionnaire compte faire appel à des organismes, à des personnes et à des groupes clés pour l'aider à élaborer la PAS.

Le barème de notation de l'échéancier proposé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>IV.A Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a la capacité d'élaborer une spécification accessible au public (PAS) conformément aux lignes directrices nationales du CCN en la matière.</p> <p>Il devrait présenter un plan clair et réaliste pour élaborer la PAS dans un délai de 12 mois et en indiquer le chemin critique, dates provisoires incluses.</p> <p>Remarques :</p> <p>Si la proposition comprend un tableau ou une image, la résolution doit en être suffisamment élevée pour que tous les mots soient lisibles.</p> <p>L'échéancier doit expliquer la façon dont les délais ont été établis ainsi que les principales hypothèses sous-jacentes.</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à cinq (5) points pour un plan élémentaire qui comprend les renseignements clés, les livrables et l'échéancier; - jusqu'à huit (8) points pour un plan adéquat qui comprend les renseignements clés, les livrables, l'échéancier et les hypothèses sous-jacentes; - jusqu'à dix (10) points pour un plan détaillé qui comprend les renseignements clés, les livrables, l'échéancier et les hypothèses sous-jacentes, qui explique en quoi ces éléments permettraient d'élaborer une PAS robuste et qui décrit des mesures d'atténuation afin de relever les défis susceptibles de retarder l'achèvement de la PAS. 	10

V. Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation jugera de la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité de son contenu.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
V.A Le soumissionnaire doit présenter et organiser sa proposition pour qu'il soit facile d'y trouver ses réponses aux exigences obligatoires et cotées. La proposition devrait être claire, concise et sans coquilles.	Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- pas plus de quatre (4) points si la proposition est mal organisée, est difficile à lire et contient beaucoup de coquilles;- jusqu'à sept (7) points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais quelque peu difficile à lire, et qu'elle contient quelques coquilles;- jusqu'à dix (10) points si la proposition est très bien organisée, concise et clairement rédigée et qu'elle ne contient que très peu de coquilles, voire aucune.	10

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

ANNEXE D
MODALITÉS FINANCIÈRES
CALENDRIER DES PAIEMENTS

Remarque : Le projet ne doit pas dépasser 150 000 \$ avant taxes.

PHASE DU PROJET	ÉTAPE	COÛT	AF1	AF2
Lancement du projet	Stade 1 : Travaux préliminaires			
	Stade 2 : Lancement			
Élaboration de la PAS	Stade 3 : Coordination			
	Stade 4 : Avis			
	Stade 5 : Comité			
	Stade 6 : Préparation de l'ébauche			
	Stade 7 : Consultation publique			
Livraison de la PAS	Stade 8 : Approbation et publication			
TOTAL :				

ACTIVITÉ	TÂCHES	COÛT
Distribution, diffusion et renforcement des capacités	[Ajouter tâches proposées]	
	[Ajouter tâches proposées]	

Notes

1. Tous les montants indiqués sont en dollars canadiens (TVH en sus).
2. **Montant pour imprévus** – Selon les besoins, il peut y avoir des tâches supplémentaires d'interprétation ou de traduction en français en cas d'acceptation par les parties prenantes ou par les participantes ou participants d'une offre active en ce qui concerne la *Loi sur les langues officielles*. Ces coûts seront remboursés selon les coûts réels et devront être justifiés par le fournisseur (p. ex. en consignnant les efforts déployés et le temps de travail des traductrices et traducteurs) jusqu'à un maximum de 30 000 \$.

3. Une phase prend fin lorsque les stades connexes se terminent, c'est-à-dire une fois que les livrables pertinents ont été remis par le fournisseur et approuvés par le CCN.
4. Le projet est considéré comme étant terminé lorsque le fournisseur a fourni tous les éléments livrables prévus dans la portée des travaux (voir l'annexe B) ET que toutes les factures ont été soumises.
5. Les projets admissibles seront évalués uniquement en fonction du coût total excluant tous les efforts de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités seront convenues au cours des négociations contractuelles et s'ajouteront aux coûts associés à l'élaboration de la PAS pour les stades 1 à 8.

ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION

ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION

Le FOURNISSEUR est tenu de fournir au CCN des données sur l'adoption après la publication de la PAS et de toute activité connexe de renforcement des capacités à l'aide des modèles suivants. Ces données seront utilisées par le CCN pour rendre compte, à l'interne et à l'externe, de l'adoption et de la diffusion des stratégies de normalisation financées dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes.

Modèle d'adoption de la PAS

Téléchargement et consultation du site Web à partir d'adresses IP canadiennes

Titre de la PAS	Année civile X		Année civile X	
	Nombre de téléchargements de la PAS en anglais	Nombre de téléchargements de la PAS en français	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en anglais	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en français
<i>Titre de la PAS 1</i>				
<i>Titre de la PAS 2</i>				
<i>Etc.</i>				

Téléchargement et consultation du site Web à partir d'adresses IP non canadiennes

Titre de la PAS	Année civile X		Année civile X	
	Nombre de téléchargements de la PAS en anglais	Nombre de téléchargements de la PAS en français	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en anglais	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en français
<i>Titre de la PAS</i>				
<i>Titre de la PAS 2</i>				
<i>Etc.</i>				